



Conseil de sécurité

Distr. générale
16 février 2016
Français
Original : anglais

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004)

Note verbale datée du 1^{er} décembre 2015, adressée au Président du Comité par la Mission permanente des Philippines auprès de l'Organisation des Nations Unies

La Mission permanente des Philippines auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) et a l'honneur de lui faire tenir ci-joint le texte de la loi de la République n° 10697, intitulée « Loi sur la gestion des échanges stratégiques »*.

Cette loi a été promulguée par le Président Benigno S. Aquino III le 13 novembre 2015. Elle procède de l'engagement pris par les Philippines en faveur de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004), dans laquelle il est demandé à tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies de renforcer leur action en matière de contrôle aux frontières et de police afin de détecter, dissuader, prévenir et combattre le trafic et le courtage d'articles à double usage qui pourraient servir à la mise au point d'armes de destruction massive, notamment les armes chimiques, biologiques et nucléaires.

* Le document peut être consulté dans les archives du Secrétariat.

